

La situation en Dobroudja

Christian Rakovsky

Source : « Le Courrier européen », 25 octobre 1908, pp. 561-570. Notes MIA.

Les changements survenus en Turquie¹ ont fait reparler des différentes provinces détachées de l'empire ottoman à la suite de la guerre de 1877-1878². La Dobroudja est une de ces provinces.

On sait que ce territoire de 15.623 kilomètres, enclavé entre les bassins du Danube et la mer Noire et situé à la partie nord-est de la Péninsule Balkanique, fut annexé par la Roumanie conformément au traité de Berlin³ et à *titre définitif*. La question de la Dobroudja n'est donc pas une question de droit international comme celle de Bosnie et d'Herzégovine ou d'autres anciennes provinces turques sur lesquelles pèsent des servitudes et obligations. Elle est une question d'ordre intérieur roumain, et si nous la soulevons ici et à cette heure, c'est parce que dans la façon dont nos gouvernements se sont comportés envers cette malheureuse province depuis son annexion à notre pays nous voyons une nouvelle preuve des méfaits d'un régime oligarchique.

Éloignons une autre objection. Parfois la question de la Dobroudja devient un sujet de querelles absolument oiseuses entre les chauvins roumains et les chauvins bulgares. Il n'est pas admissible que le peuple bulgare puisse perdre à tel point tout bon sens et tout tact politique qui exige qu'il vive en bonne harmonie avec le peuple roumain, pour faire la guerre à la Roumanie à propos d'un territoire qui, six ou sept siècles auparavant, aurait fait partie de l'empire bulgare, mais où, actuellement, l'élément bulgare constitue une minorité insignifiante⁴.

D'autre part, la Dobroudja en tant que province roumaine, a servi et sert encore de territoire tampon entre la Bulgarie et la Russie. L'occupation de la principauté par le grand Empire du Nord aurait déjà été chose faite s'il existait entre les deux pays slaves une frontière.

Enfin, la Dobroudja est devenue roumaine, non à la suite d'un coup de force, qui laisse toujours des souvenirs cuisants que les chauvins exploitent avec adresse, mais à la suite d'une guerre d'où est sortie la Bulgarie elle-même. La Russie voulant reprendre la Bessarabie que le traité de Paris⁵ avait rendue à la Roumanie, proposa en échange la Dobroudja. Ce marchandage fut décidé avant même le traité de

1 Il s'agit du rétablissement, à l'été 1908, d'un régime constitutionnel dans l'Empire ottoman, sous la houlette du parti nationaliste Jeune Turc.

2 Il s'agit de la guerre russo-turque de 1877-1878, conflit opposant la Russie tsariste (alliée à la Roumanie, la Serbie et le Monténégro) à un Empire ottoman en déclin pour le contrôle et le partage du Caucase et des peuples slaves sous domination turque. La Russie y gagna quelques gains territoriaux (Bessarabie, Kars, Ardahan) laborieusement conquis et chers payés en pertes humaines.

3 Ce traité a été signé au Congrès de Berlin de 1878 (ou Congrès des Nations) ; une assemblée diplomatique tenue du 13 juin au 13 juillet 1878 par les représentants des puissances européennes. Il fut organisé à l'instigation du Royaume-Uni afin de préserver un Empire Ottoman affaibli face à l'appétit de ses rivaux impérialistes.

4 D'après la statistique officielle de 1905, sur une population totale 293.119, il y avait : 41.978 Bulgares, 31.000 Russes (de diverses sectes réfugiées) et 145.298 Roumains, 35.000 Turcs et Tartares et 9.000 Grecs. Même en admettant les erreurs volontaires que font des statisticiens « patriotes », la population bulgare ne composerait pas la moitié de la population roumaine. (Note C.R.)

5 La Conférence de Paris de 1858 a défini l'organisation politique, administrative et juridique de la future Roumanie indépendante (initialement constituée par les principautés de Moldavie et de Valachie) encore théoriquement dépendante de l'Empire Ottoman. Elle a rassemblé du 22 mai au 19 août 1858 les représentants des 6 puissances garantes (Autriche, Royaume-Uni, Sardaigne, Prusse, Russie et France) et ceux de l'Empire Ottoman.

Berlin ; aussi bien selon le traité préliminaire de San Stefano⁶ que selon les clauses secrètes de la convention Russo-Autrichienne conclue à Reichstadt, en juillet 1876, la Dobroudja était revenue à la Roumanie en échange de la Bessarabie. D'ailleurs il faut reconnaître que sauf de petits incidents, grossis à volonté par les chauvins, pas plus les Bulgares de la Dobroudja que ceux de la principauté n'ont provoqué une option quelconque dont le but aurait été la séparation de la Dobroudja du royaume de Roumanie.

Cependant malgré cela, malgré l'importance prédominante de l'élément roumain et malgré que le Traité de Berlin en ait fait une terre roumaine, la Dobroudja est maintenue jusqu'à présent sous un régime exceptionnel.

Au point de vue politique les Dobroudjiotes sont dans un état d'infériorité manifeste par rapport aux autres citoyens roumains. Sans être complètement réduits à l'état d'ilotes politiques comme les Juifs, ils ne jouissent pas non plus de l'égalité. Ainsi les Dobroudjiotes n'ont pas de représentants au Parlement roumain. Même s'ils habitent la Roumanie proprement dite, ils ne peuvent figurer sur aucune liste électorale. Il est vrai qu'en Dobroudja il existe aussi des conseils communaux, mais ce n'est qu'une ridicule parodie de ces institutions. Non seulement les conseils sont élus par un corps électoral plus restreint qu'en Roumanie, mais le gouvernement s'est réservé le droit de nommer directement deux conseillers par commune, y compris le maire. Ce dernier est d'habitude un homme étranger à la commune et toujours un agent de l'autorité centrale.

Pour les conseils généraux, c'est pire encore. Le collège électoral qui les élit est, par sa composition, certainement unique au monde.

Chaque commune envoie trois délégués, dont deux élus par le Conseil communal parmi ses propres membres et l'autre désigné par l'administration parmi les contribuables les plus imposés. Mais ces précautions n'ont pas été considérées comme suffisantes puisque le Gouvernement s'est réservé encore ici le droit de nommer deux membres dans le Conseil général de Constantza et trois dans celui de Toultscha, et de désigner leurs présidents.

Enfin, notons encore le pouvoir des conseils communaux et généraux de la Dobroudja qui est beaucoup trop restreint en comparaison des conseils communaux et généraux de la Roumanie.

Cette différence au point de vue du droit entre les habitants du même pays va plus loin encore. Elle s'étend jusqu'à l'organisation des tribunaux et de l'administration. La Dobroudja ne connaît pas l'institution du jury. Les tribunaux ordinaires jugent toutes les affaires, y compris les délits de presse, qui, en Roumanie, sont exclusivement de la compétence de la justice populaire. Faut-il dire que les tribunaux de Dobroudja ne sont pas organisés comme ceux de la Roumanie ? Tandis que dans celle-ci, le juge dit de séance a une voix délibérative, en Dobroudja il n'a qu'une voix purement consultative. Si bien que les jugements sont prononcés par une seule et unique voix : celle du président.

L'administration elle-même possède des pouvoirs discrétionnaires que la loi ne reconnaît pas à celle de la Roumanie. Ainsi son autorisation est nécessaire pour les réunions politiques. Mais son privilège le plus révoltant, c'est le pouvoir qu'elle possède d'expulser du territoire de la Dobroudja tout Roumain de la Roumanie. Inutile de dire que l'administration use et abuse de ce privilège. Un scandale retentissant a été provoqué à l'occasion de l'expulsion du médecin-vétérinaire Mincou, médecin de département, mais qui ayant eu le courage de dévoiler les chantages et les fraudes que ses prédécesseurs avaient commis, fut destitué et expulsé de la Dobroudja sur la demande du préfet de Constantza, un certain Varnav. Ayant vu sa carrière brisée, le malheureux médecin s'est suicidé quelque temps après son expulsion.

C'est ainsi que toute volonté, toute initiative, tout élan est étouffé et anéanti. En Dobroudja règne en maîtresse absolue l'administration roumaine.

6 Traité de paix signé en mars 1878 à San Stefano (Italie) mettant fin à la guerre russo-turque de 1877-1878.

Aujourd'hui encore cette province est considérée comme au temps d'Ovide, qui termina là tristement le reste de sa vie, comme une colonie pénitentiaire. L'oligarchie roumaine y envoie non pas ses criminels politiques – il n'en existe que dans les pays ayant une vie politique – mais ses criminels de droit commun, toute cette marchandise avariée de gens compromis, de ratés et d'aventuriers que « la mère-patrie », pourtant si tolérante à leur regard, a rejetées de ses entrailles. C'est là encore que vont tous ceux qui consentent à mener une vie moins confortable, mais avec la perspective de s'enrichir aux dépens de l'État et d'une population soumise jusqu'à l'esclavage.

Les moyens qui mènent à la fortune dans ce pays annexé son nombreux ; pourtant une des plus vastes filouteries qui furent montées chez nous, c'est sans doute la vente des terres de l'État en Dobroudja.

En occupant cette province, la Roumanie déclara propriété nationale non seulement le domaine de l'État turc, les terres appartenant aux communes, aux institutions pieuses, mais encore celles des immigrés qui ne retournèrent pas en Dobroudja durant les deux années qui suivirent la guerre. En mime temps, toutes les autres terres privées furent frappées d'un droit de rachat égal au tiers de leur valeur. De cette façon fut constitué en Dobroudja un vaste domaine national d'une étendue de six à sept cent mille hectares.

La plus grande partie de ce domaine fut mise en vente par lots, variant de 5 à 100 hectares et c'est à cette occasion qu'eurent lieu les vols, les spéculations et les spoliations qui continuent aujourd'hui encore. Pour rentrer plus facilement dans le prix des lots vendus, les gouvernements firent voter et élaborer une série de lois et de règlements qui confèrent aux autorités locales les pouvoirs les plus étendus. Ainsi l'agent domanial pouvait et peut, d'accord avec l'agent fiscal, exproprier sans aucune formalité judiciaire et sans aucune indemnité tout cultivateur qui pendant deux ans n'a pas versé le droit de rachat au trésor. Cette mesure frappe surtout, on peut dire exclusivement, les cultivateurs pauvres qu'une mauvaise récolte met souvent dans le dénuement le plus absolu.

Mais le pire de cette législation, c'est d'avoir fourni une arme terrible contre toute la population agricole de la Dobroudja. La majorité des habitants, absolument illettrée, ne connaît même pas la langue officielle et est très peu au courant des formalités qu'un gouvernement, désireux d'accroître ses revenus par l'usage plus grand du papier timbré, a augmentées sans cesse. Cette population était la proie désignée à l'avidité d'une bureaucratie sans scrupule et sans pitié. Cachée derrière le maquis de toute sorte de procédures, cette bureaucratie semait à droite et à gauche des embûches, soit en n'exigeant pas les impôts à temps, soit en délivrant des reçus faux, soit en avisant les paysans des expropriations faites après que le délai nécessaire pour réclamer était passé.

Aujourd'hui encore elle excelle à cela : mais c'est surtout dans les premières années de l'occupation roumaine qu'elle s'est illustrée par sa félonie. Ici un secrétaire de mairie prend à un paysan turc 60 francs pour rédiger une demande de carte d'identité ; là un autre secrétaire de mairie établit une échelle de taxes pour les pétitions qu'il écrit selon la couleur de la plume dont il se sert pour rédiger l'acte. Ainsi pour une pétition écrite avec une plume dorée, le prix est plus élevé parce que la pétition est considérée comme plus efficace. Ailleurs un agent fiscal distribue aux paysans des tickets de tramway à la place de quittances. Il se trouverait rarement en Dobroudja un agent fiscal qui n'ait fait quelques mois de prison et cela ordinairement après plusieurs délits pardonnés ou étouffés, les agents supérieurs n'étant souvent que des complices.

Mais ce sont encore les agents domaniaux qui se faisaient et se font encore aujourd'hui les plus beaux revenus, par l'affermage des terres de l'État. Un secrétaire de mairie de l'arrondissement de Mangalia me rapportait qu'au cours de l'hiver de 1906, ayant demandé à un agent domanial, ancien camarade d'école, de ne pas faire « des saletés », au moins dans sa commune, celui-ci aurait répondu après avoir feuilleté son calepin : « *Je ne le puis pas : la commune figure sur mon budget pour 800 francs.* »

En même temps qu'elles volaient et spoliaient les petits propriétaires, les autorités se faisaient les complices des fraudes. Presque inconnue en Dobroudja à l'époque des Turcs, la grande propriété occupe maintenant 144.668 hectares, contre 97.564 hectares de propriétés moyennes et 373.590 hectares de petites propriétés. Sont considérées comme grandes propriétés celles au-dessus de 100 hectares, comme moyennes celles entre 25 et 100 hectares et comme petites celles au-dessous de 25 hectares.

Les terres de l'État ayant été vendues par lots déterminés et une personne ne pouvant pas en acquérir plus d'un lot, les grands propriétaires, après avoir inscrit les noms des membres de leurs familles et ceux de leurs serviteurs, inscrivaient aussi des noms fictifs. On vit un certain propriétaire de l'arrondissement de Medjidié obtenir un lot au nom de son... chien. En outre, de nombreux grands propriétaires ont mis la main sur le territoire de l'intérieur des villages sans aucun litre, sans aucun droit, en amendant seulement qu'une prescription de trente ans les rendit propriétaires définitifs des biens communaux. Certains protégés de l'administration ont pu voler de cette façon jusqu'à 25 hectares qu'ils transformèrent ensuite en parcs, en jardins, en vignobles ou en prairies. Dans d'autres endroits des ingénieurs complaisants, en relevant le cadastre des terres en Dobroudja, ont distribué des cadeaux de centaines d'hectares à des grands propriétaires qui les possèdent ainsi sans aucun titre de propriété.

Enfin, les grands propriétaires se sont servis des autorités pour évincer les petits propriétaires en les forçant à émigrer s'il s'agissait des Turcs et des Bulgares, soit en les forçant à leur rendre les terres si c'étaient des Roumains.

Celle politique a eu du succès. Le nombre des paysans sans terre augmente toujours. Ainsi, dans sept communes de l'arrondissement de Silistra-Noua, où le sort m'avait désigné à présider les élections communales de 1906 en qualité de conseiller général et où j'ai pu obtenir des statistiques officielles, il ressort que sur 1.340 pères de familles qui possédaient des terres il y en a 784 qui ne possèdent plus rien.

Nous avons déjà observé que les maires de la Dobroudja sont nommés par l'autorité centrale. Le budget communal prévoit pour eux des traitements de 80 à 100 francs par mois ; ils arrivent très vite à les élever à 400 ou 500 fr. par mois. Le maire est l'associé inévitable du boulanger, du boucher, du jardinier, du fabricant de briques et de tuiles. Aucune de ces personnes ne peut s'établir dans le village sans l'autorisation du conseil communal. Mais celui-ci a en outre le droit d'accorder le monopole de ces commerces à un seul individu. Bien des conseils communaux, où les maires sont tout puissants, ont usé de ces moyens au grand détriment des paysans consommateurs et du commerce.

Un autre revenu pour les maires, c'est les fraudes qu'ils font au moyen des prestations. Tout villageois est obligé de consacrer un certain nombre de journées à la construction ou à l'entretien des routes, mais l'administration a transformé le travail à la journée en travail à la tâche. De cette façon, le paysan fait le double et le triple du temps que la loi prévoit. Par contre, beaucoup d'individus se font exempter en payant une certaine somme au maire qui la partage avec le secrétaire, le conducteur de route et souvent avec l'ingénieur en chef.

Pour que le lecteur puisse se faire une idée plus exacte des divers abus dont les maires en Dobroudja se rendent coupables, j'énumérerai ici quelques-unes des réclamations que, dans l'espace d'un quart d'heure, j'ai pu relever en novembre 1906 sur le compte du maire du village d'Essekioi (arrondissement de Silistra-Noua). Je les note l'une après l'autre dans l'ordre où elles m'ont été communiquées :

« L'habitant Georghi Stamat déclare que le maire a pris 30 francs à son père et l'a fait travailler pendant une semaine à son champ en assurant que sans cela il le donnerait comme déserteur de l'armée. »

« D'un autre habitant, Tintcho Velico, il a pris 40 francs en promettant de faire dispenser son fils du service militaire.

« Il a touché du commandant Dimitriu 100 francs pour payer les paysans qui avaient transporté du bois pour le bataillon en garnison à Ostrov. Il a mis l'argent dans sa poche.

« Il doit à Ivan Constandin huit double-hectolitres de blé estimé à 23 francs qu'il avait pris en promettant de l'exempter des prestations qu'il n'avait pas faites.

« Entre le maire et les habitants Gheorghii Stamat et Petcu Ciocoi fut convenu qu'ils transporteraient son blé du champ à la grange et qu'il leur payerait 30 francs par personne. Or, il ne leur a rien donné.

« L'habitant Pavel Ghilza déclare que sur la demande du maire il est allé avec deux autres habitants, tous trois avec leurs chariots, transporter de Constantza le bagage d'un des parents du maire qui était venu passer la belle saison chez lui. Le maire leur avait promis de les exempter des prestations. Cela ne les a pas empêchés de faire le double de travail qu'ils avaient fourni les années précédentes.

« L'habitant Gheorghiu Stoyan déclare que pendant deux ans il a labouré pour le compte du maire quelques hectares de son champ et que le prix était convenu à 12 francs par hectare et par an. Mais il n'a jamais touché un sou.

« Les trois sergents de village, payés des deniers des paysans, ont travaillé pendant tout l'été au champ du maire.

« Il a exigé et obtenu en outre que les habitants du village fassent de la corvée pour transporter sa récolte du champ au village.

« Enfin, quoiqu'il possède en propriété privée 20 h. de terre, il les loue aux paysans, tandis que lui-même afferme un lot de l'État de 15 h. L'avantage c'est qu'il paye à l'État 15 fr. par hectare, tandis que sa terre est louée à raison de 70 fr. l'hectare.

« Enfin ce maire, pour se moquer des Turcs habitant la commune, les a mis au joug comme de vulgaires bestiaux et les a forcés à labourer pendant quelques heures son champ. Une autre fois il les a fait sortir pour faire les prestations pendant le Ramadan, quand tout travail leur est interdit, en disant que s'ils voulaient respecter le Ramadan ils n'auraient qu'à prendre le chemin de l'Asie mineure. »

Je ne raconte ici que les menus gestes d'un des petits tsars de la Dobroudja. Ces individus qui sont pour la plupart des alcooliques invétérés, sont aussi de véritables brutes quand la colère les prend. Toutes les plaintes accompagnées de certificats médicaux restent sans résultat, car en Dobroudja la justice est complice des autorités administratives.

D'ailleurs, les coups, quoique rigoureusement interdits par la loi, sont tellement entrés dans les habitudes de notre administration, qu'on ne croit même pas nécessaire de s'en cacher en présence des étrangers. Ainsi De Gubernatis décrit dans ses *Souvenirs sur la Roumanie* une scène passée à Constantza sur la place publique. Le chef de police qui devait accompagner De Gubernatis dans une excursion, se mit à frapper un pauvre cocher turc, et ceci en présence de l'hôte italien, parce que la voiture que ce cocher conduisait et qui était destinée au chef de la police n'était pas assez élégante.

La loi interdit aussi les corvées ; ce qui n'empêche pas qu'elles existent dans toute leur beauté en Dobroudja. Et ce ne sont pas seulement les maires et les sous-préfets, mais encore les préfets eux-mêmes qui imposent à la population des servitudes moyenâgeuses. En 1905, le préfet de Constantza, voulant installer des piquets militaires sur la frontière roumano-bulgare, imposa aux habitants des communes environnantes une corvée qui, pour certains d'entre eux, dura jusqu'à 20 jours et ceci pendant l'été au plus fort des travaux agricoles. Un autre fait : sur la route de Constantza à Mangalia et

près de cette dernière ville, on voit un immense tumulus, sillonné par de larges fossés ; c'est un témoignage de la barbarie de nos autorités qui firent sortir des milliers de villageois et toujours pendant l'été pour faire des fouilles, la femme du sous-préfet ayant rêvé que dans cet endroit se trouvait un riche trésor romain.

Nous n'avons énuméré que quelques-unes des exactions auxquelles est soumise la population de la province trans-danubienne. Mais il est facile de s'imaginer les mille moyens, petits et grands, dont dispose une administration toute-puissante pour soutirer de l'argent à une population sans défense. Les mairies dobroudjotes sont des agences d'affaires par lesquelles des fonctionnaires supérieurs et des particuliers écoulent toute sorte d'objets, en commençant par des billets de bal et par des billets de loteries et en terminant par des moissonneuses et par des machines à coudre. Les maires et leurs secrétaires placent les livres des auteurs protégés, recueillent des abonnés pour les revues et les journaux officieux. Il y a quelque temps, Constantza avait un préfet dont la principale préoccupation consistait à demander tous les matins par téléphone aux maires le nombre des nouveaux abonnés qu'ils avaient récoltés pour sa feuille. Les cabaretiers, les épiciers et les paysans aisés étaient forcés de souscrire jusqu'à deux abonnements au journal, qui restait à la réception non décacheté, car il n'y avait personne pour le lire.

Enfin, les différents usuriers qui pullulent dans tous ces petits pays d'Orient où il n'existe pas de crédit organisé pour les petits cultivateurs, trouvent toujours, en la personne des maires et des secrétaires de mairie, leurs agents d'affaires.

Vivant sous un tel régime étayant un tel personnel administratif, il n'est pas étonnant que la Dobroudja soit restée très en arrière sous tous les rapports. Mais voyons d'abord les profits matériels que l'État roumain a tirés de la province annexée.

Le gouvernement autrichien prétend avoir dépensé 400 millions de francs pour organiser la Bosnie et l'Herzégovine. Le gouvernement roumain au contraire a tiré jusqu'à présent de la Dobroudja un revenu net qui ne doit pas être inférieur à la somme de 300 millions de francs. Ainsi si on examine la gestion financière définitive pour l'année 1904-1905, on trouve que le département de Constantza a donné un revenu de 9.444.940 francs et qu'il figure dans les dépenses pour 4.081.874. Dans ce dernier chiffre sont comprises aussi les dépenses pour le port de Constantza. Le département de Toultscha figure pour 4.960.000 comme revenus et 2.000.000 comme dépenses. En d'autres termes les deux départements de la Dobroudja ont donné à l'État un revenu net annuel de 8.326.000 francs.

Par contre, la Roumanie n'a rien fait ou presque rien pour la province annexée. Le pont sur le Danube, de même le port de Constantza existant déjà du temps des Turcs et agrandi sous le régime roumain, ont été construits dans l'intérêt général du pays, le port de Constantza étant la seule ouverture que la Roumanie possède sur la Mer Noire.

Dans l'intérêt propre de la Dobroudja elle-même, l'État roumain a fait très peu. Il n'a pas construit jusqu'à présent un seul kilomètre de chemins de fer, la seule ligne existante, Cerna-Voda-Constantza, ayant été construite du temps des Turcs. Des 800 kilomètres de routes dont a besoin le département de Constantza on n'en a construit, pendant les trente dernières années que 244 kilomètres qui représentent en réalité les routes existant déjà à l'époque où Midhad-Pacha était gouverneur de la province danubienne. Un fait suffit pour illustrer la négligence criminelle de nos autorités. Du temps des Turcs existait entre Mangalia et Constantza un pont construit sur une vallée et qui fut détruit pendant la guerre turco-russe. Nos autorités attendirent juste 25 ans pour remettre le pont à sa place.

L'enseignement public en Dobroudja est aussi arriéré que le reste. Les écoles dont la construction retombe exclusivement sur les habitants sont insuffisantes. Parmi les 18.367 enfants en âge d'aller à l'école que comptait le département de Constantza en 1906, il n'y avait d'inscrits que 8.955. Faut-il dire encore qu'il n'y a qu'une très insignifiante partie de ce nombre qui achève les cours de l'école primaire et que l'immense majorité quitte l'école au bout de la première année. Un fait frappant est celui que j'ai

fait constater dans la commune de Gherengic où sur 180 enfants en âge d'aller à l'école il n'y a eu en 1906 que deux ou trois fillettes et un garçon qui sont arrivés au bout de leurs études, c'est-à-dire qui ont terminé les cinq classes de l'école primaire rurale.

Si on demande pourquoi ce déplorable état de choses, pourquoi surtout la Dobroudja est maintenue sous un régime exceptionnel, nos politiciens répondent d'un air mystérieux par cet argument auquel sont forcées de recourir toutes les oligarchies aux abois : par la raison d'État. Pour se donner une justification, ils cherchent à donner des proportions extraordinaires aux plus insignifiants incidents. Ainsi dernièrement notre presse a fait un tapage assourdissant autour d'un fait divers passé à Toultscha où cinq habitants d'origine bulgare auraient « insulté » en état d'ébriété un drapeau roumain. On ne sait au juste jusqu'à présent en quoi a consisté l'insulte. Le seul fait connu, c'est qu'ils se sont promenés avec le drapeau dans la ville. On sait aussi qu'ils furent mis en état d'arrestation et que le barreau de Toultscha, sur l'invitation de son doyen, aurait interdit aux avocats de prendre la défense des inculpés. Ces manifestations puérides ont provoqué des explosions d'approbation enthousiaste dans toute notre presse. Mais en même temps ; près de la capitale de la Roumanie, un capitaine, nommé Ieschanu, saccageait, avec l'aide d'un peloton de soldats, un bureau de télégraphe et après avoir assommé les employés coupait toutes les communications télégraphiques et téléphoniques.

Ce fut là la conclusion d'un différend qui se serait produit entre le capitaine et le chef du bureau à propos d'une lettre recommandée. Ce qui est plus caractéristique encore, c'est que le supérieur hiérarchique de ce capitaine en révolte ouverte s'est contenté, en apprenant l'exploit de ce dernier, de lui ordonner de rétablir les communications interrompues sans avoir pris aucune autre mesure contre lui. Il est vrai qu'on a dû reconnaître plus tard que ce capitaine, qui peut être l'an dernier fusillait des paysans soulevés, avait été autrefois atteint de paralysie générale. Mais il n'est ni le premier, ni le dernier fou parmi ceux qui gouvernent notre malheureux pays. En Dobroudja particulièrement ils abondent. Le gouvernement conservateur avait envoyé comme maire à Mangalia un atavique qui ne pouvait plus se tenir sur ses jambes. Plus tard le gouvernement libéral en arrivant au pouvoir envoya comme préfet à Constantza un autre fou, un persécuteur persécuté. Il y est encore.

Non ! la véritable cause du maintien de la Dobroudja sous le régime exceptionnel, c'est la même qui pèse sur toute la Roumanie, c'est la présence à la tête du pouvoir d'une oligarchie aussi ignorante et rapace qu'heureuse. Les régimes des minorités infimes n'ont pas et ne peuvent pas avoir de politique nationale dans le véritable sens du mot. Tremblant continuellement pour leur existence, ayant peur du moindre mouvement indépendant, préoccupés avant tout de la conservation de leurs privilèges, ils ne peuvent jamais s'élever à la conception d'un intérêt général, de l'intérêt de la Nation et de la Patrie. Ce sont ces régimes qui mènent aux désastres nationaux. C'est pourquoi le salut de la Dobroudja, de même que le salut de la Roumanie elle-même, est dans l'effondrement de l'oligarchie sans vergogne qui nous gouverne.

Dr C. RACOVSKI.